

[Traduction]

M. W. M. Howe (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, le député de Hull (M. Isabelle) a-t-il bien dit que le gouvernement consentait au renvoi du bill au comité?

M. Jerome: Ce n'est pas ce que j'ai compris.

M. Howe: Je croyais que c'était sous-entendu. S'il n'en est pas ainsi, je veux dire quelques mots. Je me joins à tous ceux qui ont félicité le député de Surrey-White Rock (M. Mather) d'avoir signalé à la Chambre des mesures sociales touchant le bien-être d'une foule de gens, que ce soit les fumeurs de cigarettes, les conducteurs de voitures ou d'autres. Dans le passé, il a toujours apporté à la Chambre une contribution remarquable en signalant à notre attention des sujets de préoccupation relatifs à la santé et au bien-être des Canadiens.

• (1750)

Des voix: Bravo!

M. Howe: Le bill dont nous sommes saisis porte sur la prévention des accidents mortels et autres sur nos grandes routes, probablement le plus grave des problèmes que nous devons affronter. Au fil des années, des efforts ont été faits pour mettre au point divers dispositifs sécuritaires—ceintures de sécurité, systèmes d'échappement améliorés, pare-chocs plus efficaces—et pour en répandre l'usage. Tous ces dispositifs ont leur raison d'être; cependant, l'élément qui me paraît le plus important de tous est l'élément humain. Comme on dit, ce n'est pas tellement le trou dans la chaussée qui cause l'accident que le crétin qui tient le volant. Nous conduisons tous des automobiles et commettons tous, de temps à autre, des fautes d'inattention. Nous ne sommes pas toujours attentifs à ce qui se passe sur la route. Nous savons tous qu'après avoir conduit une voiture sur une autoroute moderne deux ou trois heures durant, on a tendance à s'endormir, qu'on risque de perdre le fil de ses idées et de ne pas réagir comme on le devrait aux situations qui se présentent.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les propos du député de Hull (M. Isabelle). J'ai toujours pensé que des leçons de conduite devraient être incluses au programme de tout système éducatif. Les conseils scolaires provinciaux devraient faire en sorte que leurs écoles offrent des cours de conduite; d'après moi, il faut faire à la formation des conducteurs une place bien précise, car l'automobile est à peu près l'objet le plus utilisé en dehors de la nourriture et des vêtements. Il est donc tout aussi important d'apprendre l'ABC de la conduite automobile à l'école que d'y apprendre l'ABC des finances ou de la politique.

Il y a quelques années, la ville de Kitchener a instauré des cours de conduite automobile dans ses écoles. Si mes souvenirs sont bons, les statistiques qui suivirent ont montré une nette régression du nombre d'accidents de la circulation. La raison en est que les jeunes gens avaient été convenablement préparés à manipuler leurs véhicules. Quoi que l'on puisse faire pour encourager l'emploi des ceintures de sécurité, l'installation de volants télescopiques ou de coussins à air qui se gonflent automatiquement en cas d'accident, la formation du conducteur est selon moi le principal facteur de prévention des accidents de la route.

Je ne peux comprendre pourquoi le gouvernement fédéral n'offre pas une aide financière aux provinces qui établissent des cours de conduite automobile dans le

[M. l'Orateur suppléant.]

cadre de leur système d'éducation. Il est probable que nous avons tous un peu appris à conduire aux membres de notre famille. Mais il faut reconnaître que c'est là une tâche qu'il vaut mieux laisser à une personne indépendante qui peut enseigner le code de la route et la bonne manière de conduire une voiture. A mon avis, c'est tout aussi important que tous les dispositifs de sécurité que les fabricants peuvent installer dans les automobiles. On devrait encourager l'enseignement de la conduite automobile, et le gouvernement fédéral devrait donner l'exemple en accordant une aide financière aux provinces qui incluent des programmes de ce genre dans leur système d'éducation.

L'hon. M. Hees: Voilà un beau discours.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): Le député d'Ottawa-Est (M. Richard) invoque-t-il le Règlement? Le député d'Ottawa-Est a la parole.

M. J.-T. Richard (Ottawa-Est): Monsieur l'Orateur, je trouve un peu inquiétante ce genre de proposition, qui ne résoudra absolument pas le problème. Comme vient de le dire le député, ce qu'il nous faut, ce sont de meilleurs cours de conduite automobile. Les ceintures de sécurité, on l'a constaté, ne sont rien moins que des ceintures mortelles. Il y a eu un cas récent à Montréal où trois personnes sont mortes malgré leurs ceintures de sécurité. Ce qu'il faut, ce n'est pas fournir des ceintures de sécurité aux gens; c'est leur apprendre à bien conduire.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. J'ai donné la parole au député d'Ottawa-Est parce que je pensais qu'il invoquait le Règlement. Je crois qu'il me faudrait maintenant lui donner la parole pour lui permettre de participer au débat.

M. Richard: Je suis très heureux d'avoir la parole, monsieur l'Orateur, n'ayant guère eu la possibilité de parler jusqu'à présent. L'honorable député de Surrey-White Rock (M. Mather) a un projet de loi qui concerne l'usage du tabac et d'autres questions—questions qui selon moi se rapportent à l'éducation et n'ont rien à voir avec l'imposition de restrictions. C'est dans les établissements secondaires, selon moi, que nos enfants devraient apprendre à conduire. Par ailleurs, il ne fait aucun doute que 60 p. 100 des accidents sur nos routes sont attribuables à l'alcoolisme.

M. Isabelle: 80 p. 100.

M. Richard: Peut-être que c'est 80 p. 100. En tout cas, cela n'a rien à voir avec les ceintures de sécurité. Les ceintures sont à l'origine d'un grand nombre d'accidents.

Une voix: Non.

M. Richard: Le fait qu'un homme se soit attaché solidement à son siège ne lui épargnera pas une blessure mortelle. Je me demande souvent si l'honorable député n'a pas recherché, en parlant de tabac, de ceintures de sécurité, etc., à un sujet populaire et facile. L'honorable député se rend compte, j'en suis sûr, que le seul usage des ceintures de sécurité ne mettra pas un terme aux accidents mortels sur nos routes.

• (1800)

[Français]

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des affaires inscrites au nom